



OFFRE SOCLE

Partie 2 : Les ateliers de sensibilisation



SOMMAIRE

O1	LES ATELIERS DE SENSIBILISATION	P.03
• Actions de sensibilisations	-----	P.04
• Thématiques	-----	P.05
• Moins de 50 salariés	-----	P.06
• Plus de 50 salariés	-----	P.07
O2	LE PROGRAMME DES ATELIERS	P.08
• TMS	-----	P.09
• Hygiène de vie	-----	P.10
• Handicap	-----	P.11
• Addiction	-----	P.12
• Risque psychosociaux	-----	P.13
• Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels	-----	P.14
• ANNUAIRE DE LA MEDETRAM		P.15



1. ATELIERS DE SENSIBILISATION



DE



ATELIERS DE SENSIBILISATION



PRÉVENIR LES RISQUES
PROFESSIONNELS



Actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels

Inclus dans l'offre sociale

Des actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels, pour quoi faire ?

Sensibiliser

**aux enjeux
de la prévention**
des risques au
travail.

Encourager

les professionnels à
adopter des démarches
de prévention des
risques.

Aborder

**des situations concrètes
et des cas pratiques**
autour de la prévention des
risques en entreprise.

Partager

son expérience avec
d'autres professionnels,
à travers des formats
d'animation collectifs.

Qui est concerné par ces actions de sensibili- sation collective ?

Ces actions ciblent
tous les professionnels,
employeurs comme
salariés.

Les ateliers de prévention des risques professionnels, comment ça se passe ?

Des thématiques adaptées aux problématiques rencontrées en entreprise

Prévention des troubles
musculosquelettiques, des
risques psycho-sociaux, du risque
chimique, du risque routier, ou
encore réalisation d'un Document
Unique d'Évaluation des Risques
professionnels, ... Autant de sujets
qui peuvent être traités dans le
cadre de ces séances, à travers des
données objectives et des situations
concrètes. Les préventeurs du
Service de Prévention et de Santé
au Travail abordent également
les solutions de prévention

existantes, en tenant compte du
contexte de l'entreprise et du
secteur d'activité.

Organisés sur site (en entreprise
ou dans les locaux de votre
Service de Prévention et de
Santé au Travail) ou en distanciel
(webinaire par exemple), ces
sessions en petits groupes
favorisent l'échange entre
professionnels et le partage de cas
concrets. À l'issue de ces ateliers,
les participants disposent d'outils
pratiques pour mettre en œuvre des
démarches de prévention dans leur
entreprise.

Qui organise les actions de sensibilisation ?

Les équipes du SPSTI peuvent
construire avec l'employeur
des actions de sensibilisation
adaptées à ses besoins, sur une
problématique rencontrée, sur un
thème en particulier ou pour un
secteur d'activité.



Pour plus d'informations sur les actions de sensibilisation collective
à la prévention des risques professionnels, contactez votre Service
de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises.

prevention@medetram.yt

Quelles thématiques ?

Le SPSTI MEDETRAM organise des ateliers de sensibilisation portant sur 9 thématiques sélectionnées par notre équipe pluridisciplinaire en commission médico-technique.

NOS ATELIERS



TMS



Hygiène de vie



Handicap



Addiction



Risque psychosociaux



DUERP

AUTRES THEMATIQUES SUR DEMANDE



Risques routiers



Risques chimiques



Risques poussières

Ces 3 ateliers font partie intégrante de l'offre socle et sont disponibles à la demande. Voir les modalités en pages suivantes selon la taille de votre structure.

Les ateliers interentreprises pour les -50 salariés



Information générale

Nous proposons deux sessions par thématique par an.

Des sessions interentreprises de 20 salariés maximum.



OBJECTIFS

- Renforcer la culture de la prévention des risques.
- Améliorer les connaissances des travailleurs en matière de santé au travail.
- Favoriser les échanges et le partage d'expériences.



- Prestation incluse dans la cotisation annuelle (offre socle)



Inscriptions

- L'adhérent pourra inscrire jusqu'à 2 salariés par session et par thématique chaque année
- Les dates sont établies sur un calendrier



SPSTI MEDETRAM
8, centre Maharaja, Kaweni
97600 Mamoudzou



Une demi-journée

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les adhérents de moins de 50 salariés.

THEMATIQUES SUR DEMANDE

Les 3 thématiques

- Risques routiers
- Risques poussières
- Risques chimiques

Vous pouvez participer aux ateliers planifiés ou nous solliciter pour un atelier sur demande. Celui-ci sera programmé dès qu'un groupe interentreprises pourra être constitué.

Les ateliers intra-entreprise pour les +50 salariés :



Information générale

Nous proposons un atelier de sensibilisation tous les deux ans, qui se déroule directement dans les locaux de l'entreprise.

Ce sont des sessions d'une demi-journée, avec possibilité d'organiser deux sessions sur la même journée afin de sensibiliser deux groupes de 20 salariés maximum.



OBJECTIFS

- Renforcer la culture de la prévention des risques au sein de l'entreprise.
- Personnaliser les solutions de prévention.
- Favoriser les échanges et la cohésion interne.
- Renforcer l'engagement des salariés.
- Promouvoir le bien-être au travail.



- Prestation incluse dans la cotisation annuelle (offre socle)
- L'accès est libre



Inscriptions

- La demande d'intervention doit être faite deux mois à l'avance



En entreprise

Dans les locaux de l'adhérent



Une demi-journée

QUI EST CONCERNÉ ?



Tous les adhérents de plus de 50 salariés.

THEMATIQUES SUR DEMANDE

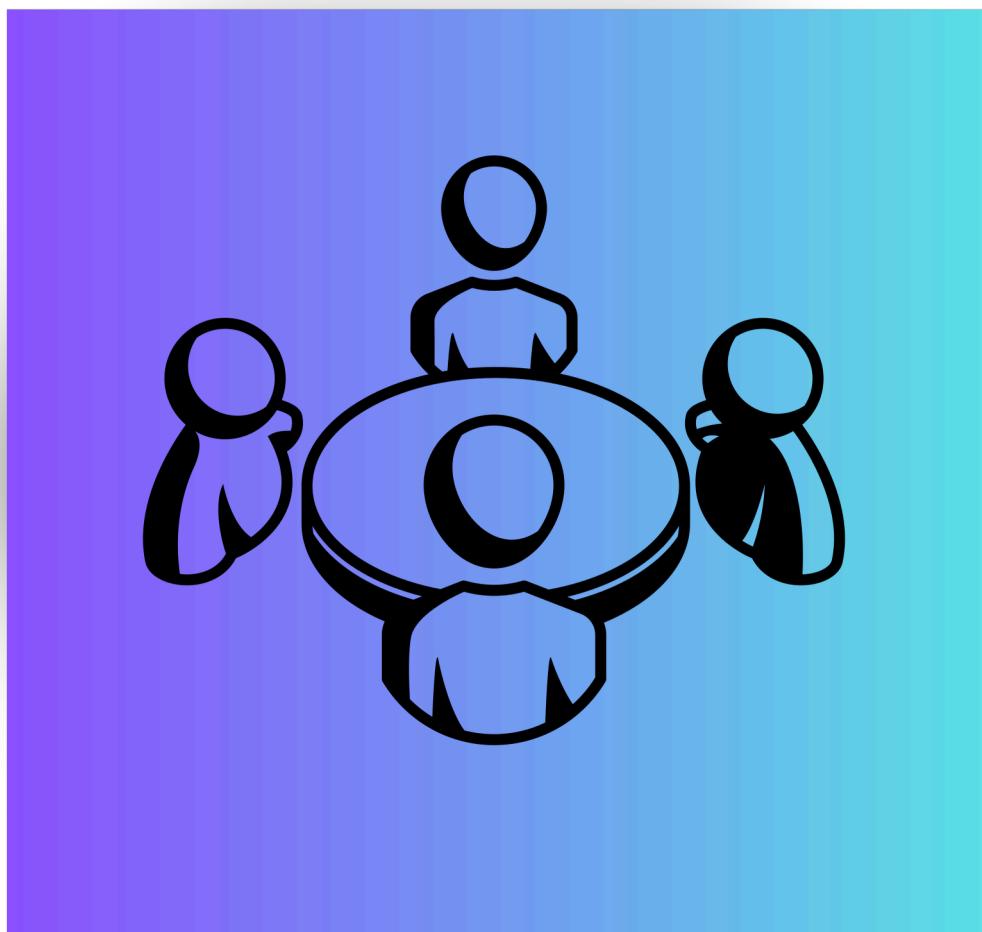
Les 3 thématiques

- Risques routiers
- Risques poussières
- Risques chimiques

Ces 3 ateliers sont réalisables sous réserve de disponibilité de nos intervenants.

2

• LE PROGRAMME DES ATELIERS





TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (TMS)

Prévenir les troubles physiques générés par l'activité



OBJECTIFS

- **Comprendre les risques : Identifier les causes des TMS et leurs impacts sur la santé.**
- **Adopter de bonnes pratiques : Apprendre des gestes et postures adaptés pour prévenir les TMS.**
- **Agir collectivement : Encourager des solutions ergonomiques pour améliorer le travail.**



PROGRAMME

- **Introduction aux TMS : définitions, exemples concrets et chiffres clés.**
- **Analyse des causes : facteurs de risque liés aux postures, gestes répétitifs, et conditions de travail.**
- **Conséquences des TMS : impact sur la santé des salariés et sur la performance de l'entreprise.**
- **Prévention au quotidien : conseils pratiques, aménagement du poste de travail et adoption de bonnes postures.**

Etes-vous concerné ?



Tous les salariés : car chacun est exposé aux TMS selon les spécificités de son activité. La formation s'adresse à tous pour sensibiliser et prévenir ensemble ces risques.



Pourquoi vous inscrire ?

Cette sensibilisation vous permet de mieux comprendre les risques de TMS, d'adopter des gestes et postures adaptés à votre activité, et de contribuer à un environnement de travail plus sain et sécurisé.



PUBLIC :

- Salariés
- Managers de proximités



DURÉE :

- Demi-journée (3h max)



INTERVENANTS :

- IPRP (Intervenant en prévention des risques professionnels)
- Infirmier en santé au travail

Pour tout renseignement,
contacter votre médecin
du travail.



HYGIÈNE DE VIE

Conseils pratiques pour intégrer de bonnes habitudes dans son quotidien professionnel.



OBJECTIFS

- **Acquérir des connaissances permettant d'être acteur de sa santé au quotidien.**
- **Prévenir l'apparition de certaines pathologies en diminuant les facteurs de risques associés.**



PROGRAMME

- **Définition de l'hygiène de vie, les grands thèmes concernés.**
- **Rappels généraux sur des pathologies en lien avec l'hygiène de vie (obésité, hypertension, diabète) et leurs impacts sur la santé.**
- **Des conseils sur les moyens à mettre en œuvre pour prévenir leur apparition.**
- **Session : Questions - Réponses**

Etes-vous concerné ?



Tous les salariés : ce sujet touche l'ensemble des collaborateurs, peu importe leur post.



Pourquoi vous inscrire ?

Une mauvaise hygiène de vie (mauvaise alimentation, manque de sommeil, absence d'activité physique) peut nuire à la santé des salariés, entraînant fatigue, stress et maladies.



PUBLIC :

- Salariés



DURÉE :

- Demi-journée (3h max)



INTERVENANTS :

- Infirmier en santé au travail

Pour tout renseignement,
contacter votre médecin
du travail.



HANDICAP ET TRAVAIL

Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap en entreprise



OBJECTIFS

- Promouvoir l'inclusion professionnelle
- Informer les employeurs sur les obligations légales et sur les bénéfices humains et économiques de l'inclusion.
- Soutenir la transition professionnelle (Aider les salariés inaptes à se reclasser avec formations adaptées.)



PROGRAMME

- Définition et types de handicaps : visibles et invisibles
- Présenter les avantages de la RQTH pour le salarié et l'employeur
- Informer sur l'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap
- Informer les aides de l'Agefiph pour les aménagements de poste
- Session : Questions/Réponses

Etes-vous concerné ?



Employés en situation de handicap pour se familiariser avec les dispositifs mis en place.



Pourquoi vous inscrire ?

Cette sensibilisation aidera à faciliter l'intégration des salariés handicapés et de créer un environnement de travail plus inclusif.



PUBLIC :

- Employeur (manager, RH, responsable santé sécurité, référent handicap, etc)



DURÉE :

- Lors d'un webinaire de 2h00 maximum



INTERVENANTS :

- Assistante service social et cellule PDP
- Ergonome psychologue
- Médecin du travail

Pour tout renseignement,
contacter votre médecin
du travail.



ADDICTIONS ET ENTREPRISES

Comprendre les phénomènes d'addictions sur la santé.



OBJECTIFS :

- **Informier sur ce qu'est une addiction et sensibiliser sur les risques pour la santé et le travail.**
- **Informier sur l'aspect réglementaire dans le milieu professionnel.**
- **Conseiller sur quoi faire face à une situation de dépendance et savoir où demander de l'aide.**



PROGRAMME :

- **Les addictions :**
 - Qu'est-ce que c'est ? Quels sont les signes d'une dépendance ?
- **Les risques et les impacts :**
 - Sur la santé physique, psychique et sociale des salariés ;
 - Sur l'activité professionnelle.
- **Conduites à tenir :**
 - Le cadre réglementaire ;
 - Les conseils pour limiter les risques de l'apparition d'une dépendance ;
 - Les professionnelles à solliciter pour accompagner les personnes en situation de dépendance.
- **Session : Questions/réponses**

Etes-vous concerné ?



Tous les secteurs d'activités sont concernés, avec une importance particulière dans les secteurs d'activités où il existe des postes à risque SIR, conducteurs, travailleurs isolés etc.



Pourquoi vous inscrire ?

- Pour le salarié : lui permettre de connaître les conduites addictives, les risques associés et les solutions possibles.
- Pour l'employeur : permettre d'identifier les risques pour le milieu professionnel et la conduite à tenir pour préserver la santé et la sécurité des salariés.



PUBLIC :

- **Salariés ; Managers/responsables d'équipes**
- **Employeurs de tous les secteurs d'activité**



DURÉE :

- **1 à 2h**



INTERVENANTS :

- **Infirmier santé au travail, Préventeur ou Psychologue du travail**

Pour tout renseignement, contacter votre médecin du travail.



RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)

Prévenir les risques psyco-sociaux au travail



OBJECTIFS :

- Former les dirigeants à identifier et prévenir les RPS en détectant les situations de tension.
- Sensibiliser les entreprises à renforcer les compétences de leurs managers en prévention des RPS.
- Fournir aux managers des outils d'écoute et de communication pour prévenir et désamorcer les problématiques psychosociales.
- Accompagner responsables et salariés à identifier les tensions sources de RPS liées au travail ou aux relations professionnelles.



PROGRAMME :

1. Accueil et introduction

- Présentation des intervenants et des participants.
- Présentation des objectifs et du déroulé de la journée.

2. Identifier les situations de tension et les RPS

- Présentation interactive (PowerPoint, exemples concrets) :
 - Qu'est-ce qu'un RPS ? Identifier les situations de tension
 - en milieu professionnel.

3. Temps d'échange

- Discussions autour d'expériences vécues ou observées.
- Session : Questions et réponses.

Etes-vous concerné ?



Cet atelier s'adresse aux employeurs, managers de proximité, et responsables souhaitant prévenir les RPS et améliorer la gestion du stress en milieu professionnel.



Pourquoi vous inscrire ?

Cet atelier vise à aider les employeurs et managers à identifier les tensions à l'origine des RPS, et à renforcer leurs compétences en prévention.



PUBLIC :

- Salariés et Employeurs



DURÉE :

- ½ journée



INTERVENANTS :

- Psychologue clinicien – Ergonome

Pour tout renseignement,
contacter votre médecin
du travail.



DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Un outil essentiel pour la prévention des risques en entreprise



OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux du DUERP : Pourquoi et comment identifier les risques professionnels ?
- Analyser les risques : Méthodes d'analyse et d'évaluation des dangers en entreprise.
- Découvrir l'outil MDU : Présentation de l'outil développé par ADMDP pour faciliter l'évaluation des risques.



PROGRAMME

- Introduction au DUERP : Obligations légales, principes de prévention et importance du document.
- Identification et analyse des risques : Méthodologie et cas concrets.
- Présentation de l'outil MDU : Démonstration et utilisation pour l'évaluation des risques et la fiche entreprise.

Etes-vous concerné ?

Tous les employeurs et acteurs de la santé et sécurité au travail : chaque acteur de l'entreprise est concerné par l'identification et la prévention des risques professionnels.



Pourquoi vous inscrire ?

Assurez la sécurité de vos salariés en maîtrisant l'identification et la prévention des risques.

Facilitez la mise à jour de votre DUERP avec un outil pratique et efficace.

Soyez en conformité avec la réglementation et adoptez une démarche proactive de prévention.



PUBLIC :

- Employeur, RH
 - Managers
- Référent santé sécurité



DURÉE :

- Lors d'un webinaire de 2h00 maximum



INTERVENANTS :

- IPRP (Intervenant en prévention des risques professionnels)
- Infirmier en santé au travail

Pour tout renseignement,
contacter votre médecin
du travail.

Service de Prévention et de Santé Interentreprises de Mayotte



Standard

02.69.60.23.83

8, Centre Maharaja, Kaweni, 97600 Mayotte

contact@medetram.yt



Pôle prévention

02.69.60.23.83 - touche 3

prevention@medetram.yt

Relation adhérent

02.69.60.23.83

Comptabilité : adherents@medetram.yt

Planification : visitemedicale@medetram.yt

Horaires d'ouvertures au public

LUNDI AU JEUDI

7H30 À 12H00

ET 13H30 À 16H00

VENDREDI

07H30 À 12H00